



N° 23

9 décembre 2009

Dans ce numéro :

SOMMAIRE : tribune du conseil	p. 1
Infos pratiques.....	p. 2
- bilan du legs.....	p. 3
- déchets verts.....	p. 3
- les chiens.....	p. 3
- travaux 2009 et 2010.....	p. 4
- déclaration des puits, travaux EDF.....	p. 4
- panneaux d'information.....	p. 4
- monument aux morts, 11 novembre..	p. 5
- haut débit, Wimax, wi-fi.....	p. 6
- rentrée des classes.....	p. 6
- aménagements routiers.....	p. 6
- l'église.....	p. 7
- incivilités.....	p. 7
- élections régionales.....	p. 7
- sécurité routière.....	p. 8
- recensement 2010.....	p. 8
- les pompes.....	p. 8
- inscription des élèves.....	p. 9
- station d'épuration.....	p. 9
- vente des bois.....	p. 9
- déclaration de clôture.....	p. 9
- quads et mini-motos	p. 10
- déclaration des chiens dangereux.....	p. 10
- réunion publique.....	p. 11
- associations.....	p. 11
Communauté de Communes	p. 12
- courrier de lecteurs.....	p. 12
Libre propos.....	p. 13
État civil.....	p. 14

SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



La Tribune du Conseil...

Réforme des collectivités locales

Chaque jour qui passe nous apporte son lot d'information plus ou moins contradictoires sur le fameux « big bang territorial ». L'objectif est, paraît-il, de faire des économies, or les dépenses ne cessent de croître. Le but est aussi, soi-disant, de rapprocher les citoyens des centres de décisions alors qu'en réalité cet aménagement territorial les en éloigne.

Nos « grands penseurs » sont désormais conscients des erreurs qu'ils ont commises depuis quinze ans et ont décidé de redéfinir la morphologie de la France de demain. Mais pourquoi faire appel à des technocrates de la vie politique ? Nous, les élus du terrain, sommes écartés de cette réflexion essentielle pour l'avenir de nos collectivités. N'est-ce pas là une contradiction ?

Il est indispensable qu'il revienne aux élus de terrain de gérer leur territoire. C'est d'ailleurs ce qu'ils font depuis des décennies à la satisfaction de leurs administrés. Il ne faudrait pas que le rôle du maire se limite à déposer une gerbe le jour des commémorations et à

régler les problèmes de chiens errants...

Je considère que les modifications envisagées par le comité Balladur auront des conséquences désastreuses, dans un proche avenir, pour les communes rurales. En effet, on ne gère pas les zones rurales de la même manière que les zones urbaines. En zone rurale, les administrés sont attachés à leur commune, à leur identité, à leurs élus. Je ne souhaite pas que nos villages deviennent des cités dortoirs mais qu'ils restent bien vivants avec leurs commerces, ce qui reste de leurs services publics... qui font leur qualité de vie.

Cet article est tiré d'une lettre ouverte envoyée au Président de la République, par le maire de Mollégès dans les Bouches du Rhône, monsieur Maurice BRÈS.

L'actualité lui donne raison, puisque nous n'avons pas été invités à donner notre avis sur la réforme des collectivités territoriales ni sur la fiscalité locale qui va avec.

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, Monsieur **Louis GENTILHOMME**,
le vendredi de 16 h à 18 h.

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :

Le maire, monsieur Louis GENTILHOMME : 06 74 79 63 83

Le premier adjoint, monsieur Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15

Ou le second adjoint, monsieur Gérard FAIVRE : 06 74 79 63 82

Secrétariat de mairie :

◆ Le lundi de 10h à 12h ;

◆ Le jeudi de 9h à 12h ;

◆ Le vendredi de 16h à 18h

Tél : 03 80 75 89 29

Service postal : assuré par la boulangerie. Tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche

EDF : 08 10 33 30 21 ; **SAUR** : 03 80 68 22 22 ; **SMOM** : 03 80 95 21 10

Ordures Ménagères et Tri Sélectif: passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille.

DECHETTERIE : ouverture : mardi et jeudi de 15h à 17h ; le samedi de 14h à 17h

Adresse E-mail de la mairie :
saintseine.vingeanne@free.fr

Adresse Internet... :

<http://saintseine.vingeanne.free.fr>

Fax : 03 80 75 89 29

Maternelle : École de Fontaine-Française (5km : Transport scolaire). 03 80 75 90 09

Collège: Fontaine-Française (transport scolaire et restauration). 03 80 75 80 32

Communauté de communes : 03 80 75 83 37

CHAMBRES D'HÔTES : Château de Rosières : 03 80 75 96 24 (voir site internet)

HÔTEL : voir Fontaine-Française (chef lieu de canton, 5km du village)

LOISIRS : SALLE POLYVALENTE

(location salle : Madame Danièle

BOUCHARD (03 80 75 88 78)

Club et terrain de foot : voir associations.

Les Associations :

- ⇒ Les Sapeurs-pompiers (amicale).
- ⇒ Le club du 3^{ème} age (RDV le mercredi tous les 15 jours d'octobre à mai, à la salle polyvalente)
- ⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Responsable : Mr LÉVÊQUE : 7, impasse du château, 21610 MONTIGNY sur VINGEANNE : 06 83 26 15 94
- ⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions.
- ⇒ Les chasseurs.

Pompiers 18 ; Gendarmerie Fontaine-Française : 03 80 75 82 10

Hôpital de Gray (15km du village) : Urgences, Radiologie.

SAMU : hôpital de Dijon (40 km du village) TEL : 15, portable : 112

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86

Santé ...sur la commune de Fontaine-Française (5km) :

Docteur BRUNET 23 rue Henri Berger : 03 80 75 93 19

SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18

En cas d'absence de médecin appeler le 15

Pharmacies : Fontaine-Française : 03 80 75 80 16, Selongey : 03 80 75 70 52, Autrey-lès-Gray : 03 84 32 32 76

Infirmière : O. BRULEZ : 03 80 75 84 18

Radiologie : VELAY-ALTOM à Gray : 03 84 65 00 38

Orthophonie, Assistante Sociale : assurés à la Maison du Val de Vingeanne : 03 80 75 83 37

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Kinésithérapeutes : Delphine MAS et Mélanie GUERINON, tél : 03 80 75 52 36. 40, rue de l'Église à Fontaine-Française

Aide sociale :

Assistante sociale : Mme Aude SALOMON : 03 80 95 70 00

Déchets verts

Nous rappelons régulièrement depuis sa création, les règles qui doivent régir les déchets verts. Elles sont affichées sur un panneau à l'entrée du site. La déchèterie a été créée pour ne pas encombrer celle de Fontaine Française et permettre une plus grande souplesse d'utilisation aux habitants du village. Ces règles ne sont toujours pas respectées par certains habitants.

Initialement divisée en deux parties (une pour la tonte, l'autre pour le branchage ou bois de déconstruction) nous avons dû abandonner ce principe.

Nous pensions pouvoir utiliser les déchets de gazon pour faire du compost. L'indiscipline, ou la malveillance

ont ruiné notre projet, car très vite nous avons retrouvé les tontes dans le branchage et le branchage dans les tontes. Merci pour cette généreuse intention.

Mais, cela ne suffisait pas, des gravats sont déposés régulièrement alors que nous avons une décharge réservée à cet effet, il suffit de nous en demander l'ouverture.

Si cet entêtement à ne pas vouloir respecter les directives données par les lois et règlements (cette décharge est sous la surveillance du département) perdure, un arrêté du maire décrètera sa fermeture définitive, obligeant les habitants à se rendre à la déchèterie de Fontaine-Française.

Les chiens aujourd'hui à Saint Seine : chiens Rurbains en monde rural?

Les chiens aujourd'hui à Saint Seine : chiens Rurbains en monde rural?

Les cinquantenaires et leurs aînés se souviennent bien de nos villages il y a plus de trente ans, des vastes cours de ferme où se trouvaient à la fois les engins agricoles, le tas de fumier dans un coin, les poules qui débordaient largement sur la route et les chiens attachés au fond, là, vers l'écurie ou devant la grange, et qui aboyaient au passage des enfants devant le porche sans barrière. Le chien servait de gardien, de sonnette, presque toujours attaché pour préserver les chiennes du pays voisin ou les troupeaux qui paissaient dans les prés. Les aboiements n'inquiétaient que les petits, la cour était bien grande et les autres bruits du village couvraient les jappements. Ces temps ne sont plus...Les cours se sont vidées, la géographie des villages a changé, les chiens se sont déplacés et habitent maintenant dans de petits jardins jouxtant d'autres petits jardins séparés les uns des autres par de petites barrières. Ils n'ont plus leurs niches près de l'étable ou dans la paille. Ils courent dix mètres à droite, c'est la haie du voisin, dix mètres à gauche, c'est celle de la voisine. Ils aboient à 8h, ils réveillent le petit qui pleure, ils aboient le soir, ils brouillent

la météo !

Notre campagne s'est habillée en ville : zone pavillonnaire, petits terrains, maisons rapprochées. Le moindre chien est perdu avec tout ce monde qui circule et prend chaque voisin pour un intrus dans ce qu'il a intégré comme son espace privé. Et s'il partage sa niche avec des congénères, les voisins partagent avec lui odeurs et conversation ! Et il n'y a plus l'odeur du fumier pour couvrir celle de nos amis à quatre pattes, ni les meuglements des vaches pour masquer leurs aboiements.

Nos modes de vie ont bien changé en peu de temps. Nous ne pouvons plus nous comporter avec nos amis les chiens comme autrefois. Nous avons à faire en sorte qu'ils ne gênent pas nos voisins dont les maisons sont si proches, ni par leurs aboiements, ni par leurs odeurs. Et si nous les promenons, nous sommes responsables de la bonne tenue et de la propreté de nos compagnons.

Nous avons apporté un peu de la ville à la campagne par nos nouveaux modes de vie, adaptons la vie de nos animaux, pour que chacun puisse profiter du calme de la campagne !

Réponse à la lettre de la page 12

Bilan de la succession de madame HUBERT

L'étude de maître JOUVEL, malgré une conjoncture immobilière difficile, a réalisé la vente des huit appartements et d'un box dans le délais d'une année pour la somme totale de 1 066 000€ à cela s'ajoute les liquidités (assurances vie, comptes bancaires et un placement en Suisse de 60 000€) et ventes d'objets divers pour la somme de 464 000€.

Ce qui porte la valeur totale du legs à **1 550 000€** et représente, pour chaque commune, la somme de **765 000€**.

Une partie importante de cette sommes (**632 000€**) a été placée, l'autre utilisée pour les différents travaux dans la commune.

La succession sera définitivement clôturée quand toutes les formalités administratives auront été réglées (impôts, assurances et cession de l'immeuble Carjès). Le solde représente quelques milliers d'euros.

Tous les documents sont consultables en Mairie.

BILAN DES TRAVAUX TERMINÉS ET PROGRAMMATION 2010

Les travaux programmés en 2009 sont terminés :

- Lotissement : enrobé et éclairage.
- Mairie : remplacement des fenêtres du 1^{er} étage.
- Rue du Moulin : réfection de la voirie, des trottoirs et remplacement des caniveaux.
- Rue de la Garenne : bi couche et canalisation des eaux pluviales.
- Route du Fahy : bi couche et arasement des bas-côtés.
- Salle polyvalente : modification des réseaux électriques et séparation de l'alimentation du stade.

- Point à temps à émulsion de bitume : rue de la Solande, rue du cimetière et petite rue de Belle Charme.
- Église : début des travaux, la nef a été terminée au mois d'octobre.

Prévisions pour 2010

- Mur de soutènement rue de l'Abreuvoir du Cornot .
- Plaques de rue.
- Aménagement entrée route de Rosières.
- Monument aux morts.

Déclaration des puits en mairie

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Qu'est ce qu'un forage à usage domestique.

Selon le décret n° 2008-652 du 2 juillet 2008, il s'agit d'un puits ou forage destiné à prélever une eau nécessaire aux besoins usuels d'une famille, c'est-à-dire :

Les prélèvements et les rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine , aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes. En tout état

de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau tout prélèvement inférieur ou égal à 1000m³ d'eau par an , qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il soit au moyen d'une seule installation ou plusieurs.

Pour les forages existants :

Les ouvrages existants la déclaration doit être faite avant le 31 décembre 2009.

Pour les nouveaux forages :

Tout nouvel ouvrage réalisé depuis le 1^{er} janvier 2009 doit faire l'objet de cette déclaration au plus tard 1 mois avant le début des travaux.

Comment faire pour déclarer :

Par Internet <http://www.foragedomestiques.developpement-durable.gouv.fr>

Ou en mairie (venir demander un imprimé)

Ce formulaire devra ensuite être déposé en mairie.

PANNEAUX D'INFORMATION

Comme vous avez pu l'observer, deux nouveaux panneaux d'information ont été installés à Saint Seine. Ils viennent s'ajouter aux 3 existants déjà, rue des Plantes, rue Basse et place de la Poste.

Il nous a paru important de les implanter à proximité des lieux de passage, où tout un chacun pourra se garer aisément.

Les deux nouveaux panneaux sont installés sur le parking de l'église et Chemin des Vasselottes. Vous y trouverez, bien sûr, toutes les informations, comme sur les autres panneaux (invitations aux conseils municipaux, comptes-rendus de conseils municipaux, informations et annonces diverses. N'oubliez donc pas de vous y arrêter régulièrement !

TRAVAUX EDF

Avec beaucoup de retard par rapport au calendrier initial, les travaux d'enfouissement de la ligne haute tension (20 000volts), devraient commencer début 2010.

L'appel d'offres a été ouvert par ERDF (la filiale d'EDF chargée du réseau et du transport de l'électricité), le 30 novembre.

L'enfouissement part de Fontenelle, en passant par la prairie, pour aller jusqu'à Pouilly, à travers les rues de Saint-Seine.

À cette occasion, le transformateur de la route du Cornot sera démolie et remplacé par un ouvrage bas, comme au stade. La ligne aérienne qui va du transfo au lotissement « Charme du Creux Jeanneton », devenue inutile, sera supprimée.

MONUMENT AUX MORTS

À Saint Seine sur Vingeanne, le Monument aux Morts a été inauguré en 1920. Il est très visible, puisque placé à une intersection du village où le passage des véhicules est importante.

Personne n'ignore aujourd'hui l'augmentation gigantesque de la circulation et de la vitesse, depuis l'installation de ce monument.

Les rassemblements citoyens du 8 mai et 11 novembre, célébrés dans notre village, sont depuis plusieurs années sécurisés par les sapeurs pompiers du CPI qui font ralentir et détournent les véhicules.

Vous n'êtes pas sans vous être aperçu que la pierre, avec laquelle le Monument aux

Morts a été élevé, est gélive ce qui provoque un effritement sérieux. Cette constatation, rajoutée aux problèmes de sécurité aux abords de l'édifice, nous amène à porter une attention particulière à l'avenir de ce monument, patrimoine de la commune.

Afin de remédier aux dégradations temporelles et irrémédiables dont il est l'objet et d'assurer la sécurisation des cérémonies qui s'y déroulent, nous avons décidé en séance du Conseil Municipal, de remplacer et déplacer le Monument aux Morts.

Le nouveau Monument, dont un tailleur de pierre doit nous proposer les plans, sera installé sur la petite place à droite de l'entrée du cimetière.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie citoyenne du 11 novembre, à Saint Seine sur Vingeanne, a été l'occasion de rendre l'hommage traditionnel aux soldats des deux guerres mondiales. Après l'hommage aux poilus, qui s'est déroulé comme d'habitude au monument aux morts, le conseil municipal avait invité les personnes présentes au vin d'honneur dans la salle de la Mairie. Enfin, le Maire remet les galons de Caporal Chef à deux sapeurs pompiers volontaires du CPI, Thierry PALLIOT et Gilles COMMANS.

Le Maire remercie alors Georges GRADELET (son prédécesseur au poste de Maire), pour les 25 années passées au service de la commune et de ses habitants. De conseiller municipi-

pal, il est passé adjoint, puis Maire en 1993, privilégiant toujours l'intérêt général aux intérêts particuliers. Il a succédé à Henri BOUCHARD à la tête de la Commune, prenant à ce moment conscience de la difficulté de la fonction. Les nombreux projets qu'il a mené alors, en compagnie de ses équipes municipales successives, ont fait connaître Saint-Seine auprès des partenaires, notamment les Conseils Général et Régional et les services de l'État.

Louis Gentilhomme donna ensuite, à Georges GRADELET, la médaille bien méritée pour tant de dévouement, son épouse recevant, elle aussi, les félicitations et une gerbe de fleurs.

UN MONUMENT AUX MORTS

AUJOURD'HUI...

POUR LES MORTS

OU POUR LES VIVANTS?

Certains d'entre nous ne manqueront pas de se demander si le projet de la commune, n'aboutira pas à une dépense qu'elle pourrait affecter à une réalisation qui profiterait directement aux habitants. Un monument dédié à des morts que personne n'a connu pour la plupart, qui ne laissent que des souvenirs vagues pour les plus âgés d'entre nous...

À quoi nous sert ce monument?

Les premiers monuments aux morts ont fait leur apparition dans les villes et villages après la guerre de 1870, contre les Prussiens. Auparavant, et très loin dans l'histoire, seuls les grands chefs vainqueurs et vivants avaient leur monument. La guerre de 1870 marque un virage par un nombre de morts important, dans presque toutes les communes. Ces monuments, magnifient leurs morts dans un esprit de revanche. N'oublions pas les départs joyeux les premiers mois de 1914! La catastrophe humaine des tranchées modifie le ton des monuments, qui se généralisent après guerre. Aucun lieu n'est épargné par l'hécatombe: les com-

battants rescapés participent à l'édification de monuments pour trouver un sens à cette guerre. Une loi et des subventions obligent même les communes à se doter d'un tel monument. On va trouver dans les textes et la statuaire un mélange d'héroïsme et d'horreur, pour que cela soit « la der des der ». Hélas, la suite fut pire et la liste des noms de ceux qui sont « tombés pour la France » s'allonge et s'y trouve joints souvent, les innombrables victimes innocentes, femmes, enfants, personnes âgées.

La grande majorité d'entre nous ont l'extraordinaire chance de n'avoir jamais vécu de guerre. Pour ceux-là, le Monument aux Morts vient faire devoir de mémoire. Il permet de garder présent les erreurs du passé pour rester vigilant, humble. Pour ne pas oublier que la Paix est toujours fragile, à construire en permanence, chacun dans nos villages. Ces noms gravés dans la pierre sont signe de cette fragilité. Ils sont aussi le terreau sur lequel grandira peut-être, si nous y tenons, un monde sans haine et sans violence.

WI-MAX

Internet haut débit par radio

Le Conseil Régional va terminer, en 2010, le déploiement du réseau internet à haut débit par radio longue portée, appelé wi-max.

C'est une offre supplémentaire, pour compléter le réseau wi-fi actuel.

Un émetteur sera installé derrière le silo de « Dijon Céréales ».

Ce réseau sera donc fonctionnel cette année, vous serez averti des modalités de branchement, lors d'une réunion publique, aussitôt que la société « Net bourgogne », délégataire du service public, aura attribué les licences d'exploitation.

Voir également une autre solution haut débit, ci-dessous et page 10 pour un point sur la fibre optique.

Haut débit, une autre solution pour 2010 !

Pour remédier aux inconvénients, du wi-fi et bientôt du wi-max, lié aux perturbations météorologiques (neige, orages) sur les liaisons radio et de la sensibilité des antennes aux éclairs, la commune s'est portée candidate à la solution NRAZO (nœud de raccordement d'abonnés en zone d'ombre), développée par le Conseil Général.

Cette solution consiste à utiliser le fil téléphonique, présent dans chaque foyer équipé d'un téléphone fixe. Jusqu'à présent l'ADSL n'était pas envisageable sur la commune du fait du multiplexage des lignes (le nombre de lignes allant vers le central de Fontaine-Française est inférieur au nombre d'abonnés).

France-Télécom a trouvé une solution technique qui permet de « booster » les signaux et d'obtenir un haut débit pour internet pouvant aller jusqu'à 8 méga (la vitesse dépendant de la distance de l'abonné avec le dispositif qui sera mis en place).

Si notre demande est acceptée par le Conseil Général, les travaux commenceront dans le courant de 2010.

C'est une autre alternative, plus souple et moins dépendante des aléas climatiques, qui élargira l'offre des opérateurs.

LA RENTRÉE DES CLASSES AU PÔLE SCOLAIRE

C'est par une matinée pluvieuse que 300 élèves ont été accueillis le 3 septembre par le Président de la Communauté de Communes, ses vices présidents, les conseillers communautaires, l'inspecteur d'académie, les maires du canton, le personnel enseignant et les représentants des parents d'élèves. Chacun a pu entendre les souhaits de bienvenue, sans devoir affronter les désagréments de la pluie sous une forêt de parapluies, l'espace couvert de la cour étant suffisant pour protéger toute cette foule. Les parents ont pu constater la fonctionnalité et le bon aménagement des locaux.

Les enseignants et les 180 élèves de primaire se sont répartis dans les neufs salles de classe meublées avec de l'ancien et du tout nouveau matériel. La maternelle, avec ses 120 petits écoliers pour 4 classes, utilise le matériel déjà rodé dans les anciennes classes, mais bénéficie de locaux fort spacieux et d'annexes très fonctionnelles. Il reste même une salle au cas où les effectifs autoriseraient

une ouverture de classe : il faudrait pour cela qu'il y ait au moins 33 élèves par classe, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, et les statistiques prévisionnelles ne vont pas dans le sens d'une augmentation des naissances !

Bien évidemment il a fallu régler de nombreux détails pratiques au dernier moment et le président et ses adjoints ont manié avec dextérité la perceuse -visseuse pour fixer horloges et tableaux, afin que tout soit prêt pour cette première rentrée.

Ce projet a fait couler beaucoup de salive et a été combattu avec virulence par certains détracteurs, pas toujours honnêtement et même encore aujourd'hui, alors qu'il est terminé et en fonctionnement.

Nous aimerions pour achever la dernière tranche (péri scolaire et restauration), qu'en place des polémiques il y ait un véritable élan pour aider les élus à faire les dernières petites bricoles qui ne manqueront pas de se présenter !

AMÉNAGEMENT ROUTIER

La sécurité routière est une préoccupation, à tous les étages de la société, de l'État aux communes.

Si nous ne pourrions jamais maîtriser les 30% d'irréductibles qui ne respecteront jamais rien, qui sont prêts à rouler sans permis mais qui ne se croient jamais dangereux, il est primordial que Saint Seine reste un village où les piétons, les cyclistes, les automobilistes et tous les usagers de la route en général soient en sécurité sur les rues et les routes.

Dans le programme de travaux 2010, il est prévu un aménagement, route d'Attricourt, dont l'objectif est de casser la vitesse des véhicules entrant :

- Matérialisation forte de l'entrée en agglomération pour les véhicules venant d'Attricourt, pose de trottoirs et canalisation des eaux pluviales.
- Rétrécissement de la chaussée jusqu'à l'intersection avec la rue de Belle Charme
- Aménagement des bas côtés de la chaussée.

Profitant de ces travaux, il sera réalisé la canalisation des eaux pluviales qui seront dirigées vers le réseau existant, rue Basse.

Il n'est pas inutile de rappeler que :

- La sécurité routière est l'affaire de TOUS
- Ce ne sont pas « que les autres » qui sont dangereux
- Si tout le monde respectait le code de la route, ces équipements seraient quasiment inutiles... et des accidents et des drames évités.

UNE NOUVELLE VIE POUR L'ÉGLISE

L'église a perdu son voile virginal par une aussi belle journée que celle où on le lui avait posé. Il y avait juste moins de badauds, on s'habitue à tout !

Comme nous nous étions habitués, à force de la voir tous les jours entre ses deux routes, à ses toits en partie détuilés et enmoussés, à sa croix absente, à sa porte fermée.

Aujourd'hui, la première partie des travaux est terminée, nous laissant imaginer sa beauté retrouvée quand les derniers échafaudages seront enlevés. Nous laisserons nous de la voir dans toute sa splendeur, avec les marques de ceux qui nous ont précédés ? Ceux qui ont pu suivre le chantier ont été amenés à cheminer avec ces artisans d'autrefois, ces compagnons qui ont chacun donné et laissé quelque chose d'eux même : cette façon de tailler la pierre, cette minuscule tête sculptée tout là-haut que l'on ne voit guère qu'à côté, ces détails de finitions qui ne se repèrent pas du monde d'en bas...

Pourquoi tant de travaux et de dépenses pour un bâtiment où l'on se rend si peu ? Un édifice réservé à des pratiques bientôt marginales qui ne rapportent pas ?

Pour nous qui vivons dans un monde marchand, où tout doit être calculé selon son rapport, quelles difficultés à comprendre que l'on puisse sauvegarder, conserver ces constructions.

Comment imaginer encore la piété qui a conduit nos ancêtres sur plusieurs générations, à contribuer, souvent largement, généralement sur leur essentiel, à élever ces églises. Ils n'étaient en rien obligés, leur don se réduisait souvent à des piécettes, ils prenaient le temps. Les premiers qui donnaient voyaient rarement l'édifice terminé. C'étaient plus souvent leurs

petits enfants, voir arrières petits enfants. Une fois l'église consacrée, elle devenait le centre de la vie du village : lieu de fête, de partage de joies, de peines aussi. Lieu d'initiation, d'enseignement, de transmission. Certes aujourd'hui, de notre point de vue et avec nos modes de vie, nous pouvons critiquer l'importance qu'avaient ces lieux. Mais ils ont façonné des générations d'humains et ont contribué à notre civilisation.

La question se pose aujourd'hui : l'église va-t-elle, peut-elle retrouver une place dans la vie de notre village ? Voulons-nous en faire autre chose qu'un repère à une intersection de routes ? Voulons-nous encore d'un lieu vivant ?

Pourrions-nous imaginer une nouvelle vie à notre église ? Certes prioritairement lieu de culte, peut-elle être aussi lieu de rencontre, lieu de culture ?

Comment susciter des partenariats, quelles animations pourraient s'y dérouler, que souhaiterions-nous y entendre, y découvrir ?

Comment relier son caractère sacré et sa beauté médiévale à notre modernité ?

Toutes ces interrogations nous amènent à réfléchir à l'extension des objectifs d'associations existantes ou à la constitution d'une association, afin de faire revivre cette très belle église que nous oublions trop souvent d'admirer.

Nous vous convions à partager avec nous toutes vos suggestions quand à cette renaissance. Et espérons qu'au moment où nous la redécouvrirons entièrement restaurée, nous pourrons aussi largement l'ouvrir sur le monde d'aujourd'hui.

TOUJOURS LES INCIVILITÉS

Elles persistent dans notre village, motos, conversations bruyantes la nuit tombée, cannettes jetées dans les haies ou abandonnées sur les lieux de boisson. La pelouse du stade longtemps épargnée s'est retrouvée agrémentée de canettes et de bouteilles brisées. Ce geste peut avoir des conséquences graves pour les joueurs, mais aussi pour les enfants qui vont jouer sur la pelouse. Nous nous interrogeons sur ce qui motive certains individus.

Nous sommes également interpellés sur les nuisances occasionnées par l'aboïement des animaux. Lors d'une réunion en soirée du conseil municipal nous avons assisté à un concert effectué par deux groupes d'animaux qui se répondaient par intermittence la caisse de résonance était fabuleuse.

La loi interdit ces bruits anormaux code de santé publique art L 1311-1 et art R 1334-30 à 1334-37 dont les chiens sont responsables à 80%. Nous invitons les propriétaires à munir les animaux de collier anti aboïement.

Élections des conseillers régionaux

Les 14 et 21 Mars 2010, auront lieu les élections régionales.

À cette occasion, vous élirez les conseillers régionaux des quatre départements bourguignons (Côte d'Or, Nièvre, Saône et Loire et Yonne).

C'est un scrutin de liste combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel, en un ou deux tours. La liste arrivée en tête se voit octroyer le quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages. Seules les listes ayant obtenu plus de 10% des suffrages, peuvent se maintenir au second tour de scrutin.

C'est une élection importante, puisque la région est compétente dans :

- Les transports
- Les lycées
- La formation
- Le développement et l'environnement

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : BIEN ATTACHER SES ENFANTS EN VOITURE

Attacher son enfant en voiture est devenu une habitude. Pour se rendre chez l'assistante maternelle, à l'école, en week-end, en vacances, faire des courses... Interdit de prendre la route, avant qu'il ne soit bien installé dans son siège auto. Pourtant une récente enquête de la Prévention Routière révèle que 8 enfants sur 10 ne sont pas attachés correctement.

Si vous les interrogez à ce sujet, tous les parents vous diront avec conviction qu'ils ne mettent jamais en jeu la sécurité, et donc la vie de leur enfant. Pourtant, les données statistiques traduisent une réalité bien différente.

Chaque année, un millier d'enfants meurent ou sont gravement blessés en voiture. Dans un cas sur deux, les petites victimes n'étaient pas attachées ou ne l'étaient pas correctement. Or, et on ne le répètera jamais assez, faute de retenue, un choc peut être mortel dès 20 km/h ! Bien qu'en amélioration constante, notamment grâce à une réglementation adaptée, la France demeure, parmi les pays développés, celui où les accidents automobiles sont les plus graves dans la tranche d'âge des 0 à 5 ans.

Beaucoup de drames pourraient être évités si le bon sens et la loi étaient respectés. L'obligation d'attacher les enfants de moins de 10 ans lors d'un dé-

placement en automobile est en effet en vigueur en France depuis le 1er janvier 1992.

À 50 km/h, en cas de collision, l'enfant non attaché encourt les mêmes risques que s'il tombait du quatrième étage.

Il faut savoir que 40 % des accidents mortels chez l'enfant passager surviennent lors de trajets inférieurs à 3 kilomètres.

Quelques principes :

On n'attache pas son enfant parce que c'est obligatoire. On l'attache pour le protéger.

Ne jamais démarrer sans avoir vérifié au préalable :

- que le dispositif de retenue convient bien à la morphologie de l'enfant et qu'il est bien fixé
- que la ceinture est bien positionnée : pas de ceinture contre le cou, pas de nuque dans le vide
- enfin que tout le monde est bien attaché en voiture, y compris les parents...

Habités dès leur plus jeune âge, les enfants devenus grands accepteront volontiers de s'attacher...

Recensement 2010

Après 2005, toute la population vivant à Saint-Seine-sur-Vingeanne, sera recensée entre le 21 janvier et le 20 février 2010.

Ce recensement piloté par l'INSEE, sera effectué par madame THEYSSIER, notre secrétaire de mairie. Elle sera munie d'une carte officielle tricolore et vous remettra les documents nécessaires à ce recensement (feuille de logement et bulletin individuel), ainsi qu'une notice explicative. Vous devrez remplir ces questionnaires et ils seront récupérés par l'agent recenseur. Celui-ci pourra, sur votre demande, vous aider à remplir ces documents.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppes, à votre voisin par exemple, qui les remettra à l'agent recenseur. Ou les déposer dans la boîte aux lettres de la mairie. Ou encore les renvoyer à l'INSEE.

Votre réponse est importante, puisque, entre autres, ces chiffres servent au calcul de la DGF. Enfin, aux termes de la loi du 7 juin 1951, c'est également une obligation.

Vos réponses sont confidentielles et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour tous renseignements complémentaires, contactez la mairie au 03 80 75 89 29.

DGF : dotation globale de fonctionnement. Elle permet à la commune de fonctionner.

Les pompes, encore et toujours !

En terme journalistique, on appelle cela un marronnier, un événement qui revient régulièrement à chaque saison.

Sauf que dans cette situation, le retour des serpillières et autres lingettes, nous oblige, contre notre volonté, à devenir égoutiers pour éviter des dépenses supplémentaires aux consommateurs d'eau, c'est-à-dire, vous. Et nous qui pataugeons dans la boue, pour les autres, le vivons comme un camouflet à notre dévouement.

Depuis le mois de janvier, nous avons relevé 9 fois les pompes pour des blocages intempestifs.

Comment le dire d'une façon qui soit compréhensible par tout le monde et particulièrement par les personnes qui en ont fait un jeu qui ne s'amuse plus personne.

La lassitude aura un prix, que tout le monde sera bien obligé de payer, puisque le surcoût sera répercuté sur la redevance assainissement.

Drôle de société où les incivilités et l'individualisme sont supportés par la collectivité !

L'inscription des élèves se fait en mairie.

Je souhaite attirer l'attention des parents dont les enfants doivent être inscrit sur les registres de l'école maternelle ou élémentaire. Contrairement à la pratique usuelle qui consiste à s'adresser directement à l'école souhaitée, vous devez demander à la mairie de votre domicile un **certificat d'inscription** .Il est délivré au vue des documents suivants :

- ◆ Livret de famille, ou carte d'identité ou copie d'extrait d'acte de naissance
- ◆ Un justificatif de domicile (texte en cours d'élaboration)
- ◆ Un document attestant que l'enfant à subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphthérique, antitétanique, antipolio-myélitique.

Ensuite vous vous présenterez à la directrice de l'école avec les documents suivant :

- ◆ Le livret de famille, d'une carte d'identité, ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance.
- ◆ Le certificat d'inscription
- ◆ Le certificat délivré par le médecin de famille attestant que l'état de santé de l'enfant est compatible avec la vie en milieu scolaire
- ◆ D'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge

Après un changement de domicile : vous devez prévenir le directeur de l'école où était scolarisé votre enfant. Il vous remettra un certificat de radiation.

Adressez vous ensuite à la Mairie de votre nouveau domicile en présentant les documents énumérés précédemment.

STATION D'ÉPURATION

Résumé :

- Nous avons l'accord de la préfecture et de l'agence de l'eau, RMC (Rhône, Méditerranée, Corse).
- Le conseil général suivra l'avis de l'agence de l'eau, pour les subventions.
- Début 2009, afin d'établir un nouveau schéma d'assainissement, pour les quatre communes concernées, le conseil général a demandé une nouvelle étude, effectuée par « BR Ingénierie ».

Situation actuelle :

En conclusion de son exposé à Montigny, le 2 décembre, le bureau d'étude souligne un certain nombre d'anomalies :

- Infiltration d'eaux claires parasites
- Dysfonctionnement de la station de Montigny au niveau des boues
- Refoulement défectueux à Pouilly

Étude des solutions :

Des contrôles supplémentaires sont nécessaires pour :

- Faire un diagnostic précis du réseau de refoulement (buses et poste de Pouilly)
- Rechercher la cause des infiltrations d'ECP
- Rechercher des solutions pour le traitement des boues
- Chiffrer la remise aux normes de la station de Montigny
- Estimer les coûts actuels de fonctionnement
- Chiffrer le coût des différentes solutions (une ou deux stations)

Ensuite :

En 2010, après le résultat de l'étude, le conseil municipal choisira la solution la mieux adaptée pour la commune, à long terme :

- Soit à partir de la situation actuelle, au travers d'un syndicat, après la modernisation de la station de Montigny
- Soit une station à Saint-Seine, avec, ou sans Pouilly

VENTE DE BOIS

Compte tenu du mauvais contexte économique, les ventes de bois communaux, à Gray aux mois de juin et d'octobre, a été très en dessous des estimations.

Les enchères sont restées sous les prix de retrait, moins 35% au mois de juin et moins 53% en octobre. Pour ne pas brader nos biens, le conseil municipal a décidé de ne pas suivre les meilleures propositions qui n'étaient pas satisfaisantes. Ces coupes seront représentées à la prochaine vente, en 2010.

Cette situation a pour conséquence immédiate de réduire à néant la quantité d'affouages disponibles.

Cette année, la commune ne pourra donc pas faire face aux demandes des affouagistes.

Par ailleurs, en raison du nombre croissant d'affouagistes, afin d'éviter les dégradations des sous bois, le Conseil Municipal a décidé de fixer les lots à 25 stères minimum. Aux prochaines attributions, ces lots seront tirés au sort par les affouagistes inscrits.

DÉCLARATION DE CLÔTURE

Conformément aux articles R421-2g et R421-12, et après délibération du conseil municipal, l'édification de clôtures est soumise à déclaration préalable sur toute la commune.

En conséquence, le Maire pourra se prononcer sur la qualité du projet et fixer les modalités d'édification, pour rester en concordance avec le règlement mis en place pour les deux lotissements.

Nouvelles obligations pour les quads et les mini-motos

Après une série d'accidents impliquant des quads et des mini-motos non immatriculés, les pouvoirs publics imposent désormais qu'ils soient déclarés et qu'ils affichent un numéro d'identification.

Cette nouvelle obligation concerne les engins non réceptionnés, c'est-à-dire ceux dépourvus de carte grise, et donc d'immatriculation. Souvent utilisés dans le cadre privé, leur vitesse ne doit pas dépasser 25 km/h et ils demeurent interdits de circulation sur la voie publique.

Depuis le 2 juin 2009, toute acquisition d'un engin de ce type doit être déclarée dans les 15 jours par courrier au ministère de l'Intérieur ou sur [internet \(www.mon.service-public.fr\)](http://www.mon.service-public.fr).

Quant aux propriétaires de quads ou de mini-motos non réceptionnés acquis antérieurement, ils doivent également les déclarer d'ici le 3 décembre.

Les déclarants recevront un numéro à 6 chiffres qui devra être gravé sur leur véhicule et rappelé sur une plaque spécifique à caractères blancs sur fond bleu. Une base de données, baptisée **DICEM** (Déclaration d'identification de certains engins motorisés), permettra aux forces de l'ordre de vérifier ces informations.

Grâce à ce dispositif, les policiers municipaux pourront identifier les propriétaires et les éventuels contrevenants. Ils s'assureront que ces engins ont bien été déclarés. Dans le cas contraire, ils pourront infliger au propriétaire une amende de 750 € maximum. S'ils constatent leur présence sur la voie publique, dangereuse et prohibée, ils sont compétents pour dresser une contravention de cinquième classe (amende de 1 500 € maximum) qui pourra être assortie d'une peine complémentaire d'immobilisation, de mise en fourrière voire de confiscation de l'engin.

Chiens susceptibles d'être dangereux

Bases réglementaires
Art L 211-11 à L211-28 du code rural (loi 2008-582 du 20 juin 2008)

Décret du 4 septembre 2008

1° Les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie doivent faire une déclaration en mairie et présenter les pièces justificatives et respecter en permanence certaines conditions

- Identification du chien (2^{ème} catégorie Rottweiler ou Pitt-Bulls 1^{ère} catégorie)
- Vaccination antirabique du chien en cours de validité
- Certificat vétérinaire de stérilisation des chiens mâles ou femelles pour la 1^{er} catégorie
- Assurance responsabilité civile du propriétaire

Au vu de ces pièces le maire délivre un récépissé.

2° La détention est interdite :

- Aux mineurs (moins de 18 ans)
- Aux majeurs sous tutelle

- Aux personnes condamnées pour crime ou délit
- Aux personnes auxquelles la propriété ou la garde a été retirée

Chiens de première catégorie

Accès interdit :

- Aux transports publics
- Aux lieux publics
- Aux locaux ouverts au public
- Stationnement interdit dans les parties communes d'immeubles collectifs
- Peuvent circuler sur la voie publique **muselés et tenus en laisse, par une personne majeure.**

Chiens de deuxième catégorie

Peuvent accéder :

- Aux transports publics
- Aux lieux publics
- Aux locaux ouverts aux publics

Mais toujours muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

Incident sur le réseau ERDF

Samedi 13 décembre, à 19h, un incident s'est produit sur notre secteur. Plusieurs communes ont été brutalement plongées dans le noir.

Pour vous permettre de connaître la durée prévisible de l'incident, il suffit d'appeler le N° de téléphone inscrit sur votre facture d'électricité. Vous pouvez également consulter la page « infos pratiques » des « Saint-Seine infos ». Vous obtiendrez la même information que celle qui est fournie aux élus.

Le Maire et les adjoints sont les seuls à pouvoir vous renseigner en cas de problème. Ils sont joignables sur leurs téléphones portables, dont les numéros figurent dans le « Saint-Seine infos ».

Le point sur la fibre optique

La commune avait programmé d'installer des gaines destinées à recevoir de la fibre optique lors des travaux d'enfouissement de la ligne haute tension par ERDF.

Nos démarches, qui avaient reçu, dans un premier temps, un accueil favorable, ont été perturbées par des changements de priorité, de la part du Conseil Régional et du Conseil Général.

Le Conseil Régional a concentré ses efforts financiers dans le Wi-max, pendant que le Conseil Général s'engageait dans la

technique du NRAZO (voir page 6) et des solutions ponctuelles pour les entreprises et les habitants isolés.

Dans ces conditions, les subventions étaient trop faibles pour que la commune s'engage dans ces travaux.

Encore une fois, notre demande arrivait trop tôt, puisqu'aujourd'hui le gouvernement, avec le grand emprunt, va lancer des programmes où la fibre optique sera privilégiée pour le très haut débit.

RÉUNION PUBLIQUE

Selon la tradition solidement installée à Saint Seine, le maire et son conseil municipal ont invité la population pour un bilan de fin d'année. Et aussi pour respecter la tradition, ce sont majoritairement les plus anciens habitants du village qui se sont déplacés, faisant ainsi perdre les plus récents conseillers municipaux qui avaient parié sur une participation massive des résidents ! Remercions les, ainsi que de jeunes arrivants dans la commune que nous voyions pour la première fois.

C'est d'une manière très détaillée et lisible, avec un soutien visuel, que notre maire et nos adjoints ont présenté les points importants concernant le village, ce que vous trouverez de façon détaillée dans notre journal :

- L'avancée spectaculaire des travaux de l'église dont la première tranche est terminée. Les toitures des bas côtés sont en cours de réparation. La façade sera aussi nettoyée dans la lancée des travaux. Du bois a été commandé pour que des personnes volontaires puissent refaire le plancher du clocher en profitant de l'échafaudage.
- Le calendrier de l'enfouissement du réseau à haute tension qui a provoqué le questionnement des agriculteurs soucieux de la récolte des foins. Ces travaux doivent commencer en février par le tronçon Fontenelle- Pouilly.
- Le haut débit, WIMAX et NRAZO, comparaison des différentes propositions et le renoncement à la fibre optique pour des raisons de suppression de subvention.
- Le bilan du legs de Madame HUMBERT BAJOUT, avec le point sur les différents placements effectués et l'utilisation d'une partie des fonds.
- Le récapitulatif des travaux déjà réalisés dans la commune. Ce point a soulevé à nouveau la question de la sécurité dans certaines rues, notamment la rue de Pouilly. Des riverains s'inquiètent, à juste raison, des problèmes de vitesse dans cette rue. Des essais de ralentisseurs ont été faits, sans efficacité. Cette rue est un axe départemental de circulation et relève de la responsabilité du Conseil Général. Le maire ne peut y faire réaliser aucun aménagement sans l'autorisation

du Préfet (contrairement aux rues transversales du village). Il ne peut qu'entendre les demandes et essayer de les faire accepter par les instances départementales. Or, pour le moment, cet axe n'étant pas accidentogène, il n'est pas prioritaire pour le Département. Cela ne signifie pas que le conseil municipal se désintéresse de cette importante question!

- Le point sur le devenir de la station d'épuration. Lors d'une réunion, mardi 1^{er} décembre, les élus concernés, les représentants du Conseil Régional et de l'Agence de l'eau ont entendu le diagnostic sur le réseau d'épuration. Le bilan désastreux de la station de traitement de Montigny doit être suivi d'un diagnostic des réseaux de chaque village et des réseaux de liaison. Normalement au printemps, avec tous ces éléments, une décision sera prise avec le chiffrage de toutes les solutions possibles : consolider temporairement la station existante, refaire une seule grande station neuve à Montigny, créer deux stations plus petites à Montigny et St Seine pour séparer les réseaux. Notre réseau fait partie des priorités de l'Agence de l'eau. Suite en 2010...

Dans tous les cas, il y aura nécessité de créer un syndicat intercommunal pour gérer le traitement des eaux

À la suite de ces exposés, d'autres questions sont posées.

À l'occasion du brûlé de sapins, qui aura lieu samedi 9 janvier, le maire délivrera exceptionnellement une autorisation de brûler (rappelons qu'une loi européenne sur la réduction de l'effet de serre, interdit tout feu autant chez les particuliers que pour les professionnels. Les déchets verts et branches doivent être compostés).

Une demande pour la pose de bancs le long des rues sera étudiée.

Le devenir de la poste est encore flou. Le conseil municipal y réfléchit. L'ancienne école, par contre, sera utilisée par la mairie, dans un projet global de réaménagement.

La soirée se termine par des échanges conviviaux entre les participants qui espèrent être plus nombreux la prochaine fois !

ASSOCIATIONS

Brûlé de sapins

Un brûlé de sapins est prévu le samedi **9 janvier 2010**.

Réservez-nous vos sapins, ils seront ramassés devant votre maison, le samedi matin.

Si vous voulez vous débarrasser de votre sapin avant cette date, vous pouvez le déposer à l'endroit du feu, rue de l'Abreuvoir, en bas de la poste.

Repas des aînés

Il aura lieu le samedi **16 janvier 2010**.

Comme chaque année, les personnes concernées recevront une invitation qui sera à retourner au secrétariat de mairie afin de prévoir le nombre de repas.

REMERCIEMENTS

Les jeunes et la Marseillaise !

Depuis toujours, les cérémonies au monument aux morts (8 mai et 11 novembre), sont l'occasion, à Saint-Seine, pour des jeunes, de venir chanter la « Marseillaise ».

Cette tradition nous a valu de nombreux témoignages de satisfaction. Je voudrais saluer, très sincèrement, cette preuve de civisme et remercier personnellement tous les jeunes pour cette participation, qui les honore, lors de ces hommages à nos aînés.

Louis GENTILHOMME

LE PÔLE SCOLAIRE

C'est en avril 2008, que la Communauté de Communes a démarré la construction du pôle scolaire et la rénovation du bâtiment dédié à l'accueil périscolaire. Ce gros chantier pour les élus que nous sommes, a nécessité beaucoup d'énergie (84 réunions de chantier) pour qu'il s'accomplisse correctement et pour que nous arrivions, en surveillant étroitement tous les comptes, à limiter le surcoût à 3,24 % (pour vous faire une idée, nous avons dépassé de près de 100 000€ le budget prévu qui était proche de 3 millions d'euros)

Il y a toujours des imprévus dans ce genre de construction, qui nécessitent à chaque fois de nouveaux dossiers, des prises de décisions, des documents à signer : changements d'orientations par rapport au plan d'origine (qui nous ont coûté 30 000€) et même des oublis, ce qui peut paraître surprenant de la part d'un architecte (escalier de secours dessiné sur les plans mais oublié dans l'attribution des lots du chantier, pas de normes « handicapés » pour les accès). Ces oublis ont alourdi nos prévisions de plus de 66 000€, ce qui représente tout de même une augmentation de 2,25% du budget initial.

Suivre un chantier réserve bien des surprises. Beaucoup de monde y travaille et, en plus des métiers connus, comme la réglementation l'exige, nous avons dû rétribuer : un architecte, un conducteur d'opération, un bureau d'étude chauffage et sanitaire, un bureau d'étude électricité, un bureau structure, un bureau voirie, un bureau de contrôle, un bureau de sécurité des chantiers, aperçu deux fois sur place et un organisateur (dont la fonction est difficile à repérer!). Malgré ou à cause de tous ces intervenants (qui représentent un

poste de dépense très important, 800.000€!) nous avons dû faire preuve de vigilance accrue pour suivre au jour le jour les travaux, vérifier les matériaux commandés, surveiller les livraisons. Il nous a fallu faire appel à tout notre sens pratique pour imaginer au delà des plans et du béton une école dans l'émergence du chantier. Nous avons découvert ce que représentait la responsabilité de porter un tel projet immobilier. Et que cette responsabilité ne s'arrête pas à la réception de l'ouvrage! À peine terminé nous voyons déjà poindre des incidents (problème de chauffage en maternelle et ventilation à revoir). Souhaitons que la gestion de ce bâtiment se passe bien et ne devienne pas un métier à plein temps...

Nos bâtiments neufs étaient vides, il nous faudra encore nous mobiliser pendant deux journées pour transporter et aménager les locaux, afin que la rentrée des classes se passe bien.

Les compléments d'installations se sont fait pendant les vacances de la Toussaint par les Vices Présidents, un conseiller communautaire et le Président.

L'accueil périscolaire sera mis en service à partir de la fin novembre, mais d'ici là, il faudra des bras pour aménager les locaux. Nous espérons que d'autres prendront le relais et nous éviteront de nous remettre à l'ouvrage!

Nous aurions aimé pouvoir partager cette longue expérience, qui nous a fait découvrir le monde si particulier des chantiers, ce qui nous a apporté beaucoup de travail, de tension, d'attention aussi, et pour finir, la satisfaction de ce projet réussi et bien vivant.

Courrier des lecteurs

La tolérance

Après la fête des chats, voilà venue la fête des chiens. Si les personnes ne supportent plus ni aboiements, ni miaulements, comment font-ils pour vivre en communauté, peut-être ne supportent-ils pas leurs voisins ? Si déjection il y a, la faute ne vient pas de l'animal, mais de son propriétaire qui est mal éduqué, et qui ne sait pas que des petits sacs existent pour ramasser les crottes. C'est un fait que la terre est basse. Nos campagnes deviennent difficiles à vivre avec les éternels ronchonners qui ne supportent plus ni humains, ni animaux. À quand les plaintes pour beuglements, hennissements, bêlements, mauvaises odeurs, et j'en passe, car aujourd'hui tout est bon pour râler. Avant d'habiter nos campagnes, renseignez vous, nous gens de la campagne nous ne vivons pas dans un cloître, nous avons nos droits, autant que nos animaux. Mais je pense que vous avez du mal à vivre en société, et que pour vous la tolérance n'existe pas. Mais quand on arrive à ne plus supporter la race canine, on a du mal à se supporter soi-même, et là il y a un gros problème.

Sachez que l'animal est le meilleur ami de l'homme, mais que bien souvent l'humain ne lui rend pas et c'est dommage d'en arriver là.

La position de la mairie est détaillée en page 3

Nouvelle imaginée par monsieur Jacques SAUVEL (apparenté à la famille BLONDEL). Elle s'appuie sur des événements historiques qui ont marqué la vie de notre village.

Pour raconter les événements extraordinaires liés à la découverte et au contenu de la lettre sur Fontaine-Française et Saint-Seine-sur-Vingeanne, je crois qu'il faut mieux commencer le récit par l'arrivée du meuble.

«Unique ! un modèle unique, une pure merveille: voyez comme il est magnifique ! Il fera le bonheur de son futur propriétaire et resplendira dans son salon.» Ce marchand de Saint Ouen avait un bagout passionnel pour vanter son meuble écritoire, sorte d'hybride entre un petit secrétaire et une commode naine. Son bois était abîmé et un des pieds dépareillé, sans doute après une réparation malhabile. Le placage en marqueterie, en partie décollé, semblait représenter une scène champêtre. Le vendeur prolix continuait à vanter les qualités réelles ou supposées de son produit. Mon épouse qui pouvait être tout aussi volubile, lui demanda s'il y avait un tiroir secret.

« Aucune idée » répondit le marchand, qui resta un moment coi avant de rajouter « Je n'en ai pas trouvé, mais vous aurez sûrement de la chance »

Les Pucés de Saint Ouen se sont depuis longtemps embourgeoisées en délaissant les prix insignifiants liés à des objets importants au profit des prix importants liés à des objets insignifiants. Aussi, pour cet écritoire, le marchandage fut long entre le vendeur fier de son écritoire et mon épouse détaillant les imperfections du meuble. Comme l'heure de la fermeture en cette fin de dimanche arrivait, l'affaire fut conclue. Nous emportâmes fièrement notre achat.

Le dimanche suivant, mon épouse démontra tout ce qui pouvait s'enlever dans cet écritoire. Pas de tiroir secret en apparence. Le seul point suspect était la marqueterie abîmée montrant des paysans creusant la terre, ce qui donnait peu d'explications possibles sur un éventuel mécanisme. Les morceaux du placage étaient mal ajustés. En regardant de près les jointures, il semblait que les pièces de bois avaient des interstices profonds de séparation au lieu des rebords collés habituels dans ce type de travail. Nous appuyâmes, tirâmes, poussâmes les divers morceaux. Sans résultat. Découragés, nous décidâmes de mettre le meuble dans un coin de l'appartement. Je pris l'écritoire par un de ses pieds, ce qui n'est pas conseillé mais ce qui est facile à agripper. En tirant fort et assez bêtement, je déplaçai l'écritoire de manière brutale. A notre surprise, le morceau que je tirais (celui dépareillé) se désolidarisa et je restai avec le pied dans la main (si je puis ainsi m'exprimer) tandis que le reste du meuble chancelait. Non seulement ce pied était dépareillé mais en plus il a été mal fixé !

Pour connaître Retendue du dégât, nous mîmes le meuble sur le coté et constatâmes que l'ouverture laissée par le morceau manquant permettait d'accéder à un petit conduit. D'ailleurs, le dégât n'en était pas un car les tenons reliant l'écritoire à son pied dépareillé s'étaient retirés de leurs mortaises, ce qui avait permis l'ouverture. Un mécanisme secret (lié à l'appui sur le placage ou tout autre de nos actes erratiques?) avait libéré cette cachette. Nous précipitâmes pour regarder le conduit mis à découvert. Usuellement, après l'espoir lié à leur découverte, les orifices secrets ne révèlent que du vide. Cependant, celui-ci contenait une lettre en vélin et des fleurs séchées dans un tube de verre.

Cette lettre portait en tête du premier feuillet l'indication « reçu de Voltaire par moi-même Jean d'Alembert ». Suivait un long texte d'une autre écriture, que nous lûmes avidement :

Fontaine-Française,

Mon cher Plénipotentiaire.

Je ne peux résister au plaisir de vous conter mes récentes aventures à Fontaine Française où je suis si bien accueilli chez Madame de Saint-Julien. Cette jeune femme est si accommodante pour le vieil homme que je suis. Elle volette tel un papillon pour que tout le monde soit au petit soin pour moi dans son château nouvellement aménagé. Son domaine est équipé des commodités les plus modernes, avec mêmes des salles de toilette, et ses écuries permettent d'y loger les attelages les plus récents.

Comme je vous l'ai déjà écrit, malgré son jeune âge, elle est forte amène en littérature et en philosophie. Elle a fait aménager sa grande salle pour y jouer mes pièces. Que j'aime que les jeunes générations s'intéressent à mes ouvrages. Qui sait ce qui restera de moi et mon travail dans l'avenir ? Qui se souviendra encore de ma magnifique épopée La Henriade et mes chères

tragédies Zadig, Brutus ou La mort de César ... Avec ma modestie que vous me connaissez, j'espère pourtant qu'elles dureront plus longtemps que celles de Corneille ou Racine ainsi que celles de ce jeunot de Beaumarchais. Enfin, je ne vous écris pas pour soliloquer sur mon talent mais pour vous narrer un épisode piquant de ma vie dans cette partie de l'ancestrale et noble terre bourguignonne.

De temps en temps, j'aime à me promener dans les environs de Fontaine : les alentours sont magnifiques avec alternance de champs et de bois, de collines et de rivières, de hameaux et de châteaux. N'en concluez pas que j'aime la nature comme ce paltoquet de Jean-Jacques Rousseau qui y contemple le bien originel. Non, j'aime me promener pour me divertir et changer d'ambiance. Récemment, je suis allé au village de Saint-Seine-sur-Vingeanne. Cette bourgade est l'ancienne frontière avec l'empire des Habsbourg. Aussi, la même troupe impériale qui avait saccagé Saint-Seine vers 1636, avait auparavant libéré, en Franche-Comté, la ville voisine de Champplitte d'un siège par les Français: libérateur d'un coté, envahisseur de l'autre, voici un bel exemple de relativisme culturel. Je m'en servirai peut-être dans une nouvelle version de mon conte Candide.

Cette bourgade de Saint-Seine est curieuse car les habitants considèrent qu'ils habitent trois villages distincts même si ils sont contigus : Saint-Seine l'Église, Saint-Seine Les Halles et Saint-Seine la Tour. Cette dernière appellation correspond à la présence d'un énorme donjon, entourée de ruines près d'un pont sur la Vingeanne. Il m'a été dit que cette forteresse assurait le contrôle de la traversée de la rivière et prélevait autrefois un péage. Les guerres l'ont dévastée mais sa grosse tour a toujours fière allure avec sa forme rectangulaire antérieure à la création de l'artillerie.

Il m'a été dit qu'un sorcier et sa famille habitaient dans ce donjon et qu'ils étaient mal vus par une partie de la population. Voilà bien un bel exemple de superstition que vous et moi combattons dans de multiples occasions, vous d'ailleurs mieux que moi grâce à votre travail de titan dans l'Encyclopédie. Diffuser le savoir au détriment des idées reçues, telle est notre belle devise. Pour revenir à ce village, cette superstition a piqué ma curiosité. J'ai tenté de me faire expliquer en quoi cet homme était considéré comme un sorcier et quels étaient les faits qui lui étaient reprochés. Je peux confirmer que beaucoup de gens me dirent que cet homme était vraiment maléfisant, mais que les justifications étaient confuses. L'un m'a dit que le château était doté de ruines d'une chapelle avec un cimetière adjacent et que la nuit ce sorcier creusait la terre pour déterrer les vieilles tombes, l'autre m'a dit qu'il essayait de faire pousser des mandragores et qu'il était souvent plongé dans des livres magiques représentant cette plante mythique, un troisième me dit que le démon était dans son regard torve etc.. Bref, tout ceci n'était pas clair. Pour ne rien arranger, les ruines auraient été hantées par les spectres des habitants tués par les Impériaux lors du sac du village en 1636. Tous les villageois auraient été massacrés sauf deux, un qui s'était caché dans une tour de Saint-Seine l'Église et l'autre une pauvre femme qui s'était blottie dans les roseaux de la rivière et qui mourut peu après de maladie suite à ce séjour prolongé dans l'eau. Il paraît même que c'était le fantôme de cette pauvre femme qui hurlait le plus fort durant les nuits.

La situation est en arrivée à un tel point que quelques habitants pensaient faire un appel à un exorciste pour faire disparaître toutes ces diableries. Non point que le curé de Saint-Seine ou celui de Fontaine soient exorcistes. Ils ont, au contraire, l'esprit plutôt ouvert comme à Fernel. Non, certains villageois pensaient faire appel à un exorciste ermite habitant dans des grottes près de Bèze à plusieurs lieues d'ici. Cet homme avait une forte réputation de chasseur de démons même au prix de la vie des possédés. Selon la rumeur publique, il pratiquait si énergiquement son art que les pauvres victimes succombaient au traitement pour faire fuir les démons, mais ceci ne semblait pas grave car le principal était que l'esprit malin s'enfuit !

Mon intérêt prit alors une autre tournure car il ne s'agissait plus de curiosité mais de sauver un malheureux de la vindicte. Malgré les recommandations de prudence de plusieurs bien-pensants bien attentionnés, je décidais de rendre visite à cet homme et retournais à Saint-Seine. Je franchis les anciennes douves et trouvais un vieil homme accroupi devant des plantes qu'il venait de déterrer. Ces plantes inconnues correspondaient-elles aux mandragores de la légende ? En m'entendant, l'homme se leva et me fixa d'un regard bizarre. Son visage était couvert de balafres.

- Que voulez-vous ? Mon château est à moi, aussi usé mais aussi fier que moi. Aussi présentez-vous !

-Je me fais appeler Voltaire mais mon nom est François Arouet dit le roué car je suis aussi roué que vous êtes fier. À suivre.....

ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en décembre 2009 : **420**

Décès

- Georges GARNIER le 16 juin
- André CHATOT le 28 juin

Naissances

- Robin MONIOTTE le 12 juillet
- Alonzo JACINTO le 22 septembre
- Solène MAIGNIER le 10 octobre
- Stella VALICHON le 2 novembre

Mariage

- Myriam HOCINE et Florian GILLET le 20 juin

Les nouveaux habitants

- Bernadette et Guy BERTIN au 22, rue Basse
- Claire et Alain DECOSNE au 35, rue Sylviane HUMBERT-BAJOUT
- Cyril MOUREAUX au 3, rue du Cimetière
- Aline DUCHOSSOY et Osvaldo JACINTO au 10B, rue de la Tour
- Rachelle DORAS et Damien TERREZANO au 15, rue de Pouilly
- Jean-François BARDE au 8, de la rue des Plantes

Nous leur souhaitons une bonne installation et un agréable séjour parmi nous.

2010

Le Maire, les adjoints et l'ensemble des conseillers, vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2010.



Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1^{er} mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1^{er} novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS » est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Louis GENTILHOMME
Christian CHARLOT
Gérard FAIVRE
Claire-Alix MORIN